



COMPTE-RENDU

Le jeudi 19 septembre 2019 à 20h10, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Michel POIROT

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Madame Manuela MARIE, Monsieur Christian BOUTELOUP,
Madame Evelyne PUECHAVY, Monsieur Michel POIROT,
Madame Elianor MONKAM, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Monsieur Michel VANDROUX, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Serge RUMEAU, Madame Marie-Claude LALEMANT,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Muriel DAUVERGNE,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Madame Jacqueline ESSEX, Monsieur Léon JANUS,
Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT,
Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Frédéric SPANGENBERG à Monsieur Jean-Pierre MAROTTE,
Madame Sandrine PERRON-HARDY à Monsieur Serge RUMEAU,
Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL,
Madame Evelyne LEGROUX à Monsieur Michel VANDROUX,
Madame Catherine SANGROUBER à Madame Elianor MONKAM,
Monsieur Jean-Charles CIZA à Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Franck PHILIPPE à Madame Christelle COLNAGHI,
Madame Martine BERNELIN DA SILVA à Monsieur Léon JANUS,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel POIROT est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2019.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lecture de l'ordre du jour de la séance :

1. **Finances - Adoption de la décision modificative n°2 pour l'année 2019.**
2. **Finances - Admissions en non-valeurs.**
3. **Finances - Détermination des attributions de compensation définitives 2016.**
4. **Finances - Rejet du protocole financier général de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.**
5. **Petite enfance - Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants.**
6. **Petite enfance - Approbation des avenants n°1 aux conventions d'objectifs et de financement conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les multi-accueils Dame Perrette et Pirouette.**
7. **Jeunesse - Approbation d'un dispositif d'aide financière à destination des Triellois dans le cadre de la troisième partie de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.**
8. **Jeunesse - Reconduction du dispositif d'intervention du service jeunesse au Collège des Châtelaines dans le cadre de la pause méridienne.**
9. **Jeunesse - Approbation de la convention d'accès à l'espace sécurisé de la Caisse d'Allocations Familiales « Mon compte partenaire ».**

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2019 est adopté à la **majorité absolue, 29 voix pour, une voix contre (Monsieur Philippe PAILLET), trois abstentions (Monsieur Léon JANUS, Madame Isabelle WENGER-ARTZ et Monsieur Alain GELOT).**

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2019-080 à n° 2019-125

20190919DEL01 : FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'ANNÉE 2019.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité absolue des suffrages exprimés, 27 voix pour, une voix contre (Madame Isabelle WENGER-ARTZ), cinq abstentions (Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Martine BERNELIN DA SILVA et Monsieur Jean RAFTON),**

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 pour le budget de la Ville qui se résume comme suit :

DESIGNATION	CODE ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général / 011	6042		16 000 €		
	611		35 000 €		
	6226		100 000 €		
	6231		6 500 €		
Charges de personnel / 012	64 131		26 250 €		
	6451		8 750 €		
Atténuation de produits / 014	739211		60 000 €		
Virement à la section d'investissement / 023	023		331 227 €		
Dotation provisions/ 68	6815	583 727 €			
Total Fonctionnement		583 727 €	583 727 €	0 €	0 €
Impact sur le budget primitif			0 €		0 €
INVESTISSEMENT					
Opérations patrimoniales / 041	2111		5 200€		
Immobilisations corporelles/ 21	21318		231 227 €		
Autres immobilisations financières	2764		5 200 €		
Virement de la section de fonctionnement /021	021				331 227 €
Opérations patrimoniales / 041	2764				5 200 €
Maison santé subvention Région	1313			100 000€	
Immobilisations corporelles/ 21	2111				5 200 €
Total Investissement		0 €	241 627,00 €	- 100 000€	341 627 €
Impact sur le budget primitif			241 627,00 €		241 627,00 €

20190919DEL02 : FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEURS

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADMET** en non-valeurs les titres de recettes détaillés dans l'état annexé établi par la Trésorière principale,
- **PRÉCISE** que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- **DIT** que la dépense correspondante de 8 938.48 € figure au budget de la Commune, chapitre 65, article 6541.

20190919DEL03 : FINANCES – DÉTERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2016

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'attribution de compensation définitive 2016 fixée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise le 12 juillet 2019, pour un montant négatif de – 677 512.50 €.

20190919DEL04 : FINANCES – REJET DU PROTOCOLE FINANCIER GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **REJETTE** le protocole financier général adopté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise en date du 12 juillet 2019.

20190919DEL05 : PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS.

RAPPORTEUR : MADAME HÉLÈNE DEBAISIEUX-DENÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** le règlement de fonctionnement modifié des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à signer ce document et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

20190919DEL06 : PETITE ENFANCE – APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCLUES AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES MULTI-ACCUEILS DAME PERRETTE ET PIROUETTE.

RAPPORTEUR : MADAME HÉLÈNE DEBAISIEUX-DENÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les projets d’avenants aux conventions d’objectifs et de financement conclues avec la Caisse d’Allocations Familiales pour les multi-accueils Dame Perrette et Pirouette,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Adjointe déléguée, à signer lesdits avenants et à prendre toutes les mesures nécessaires à en assurer l’exécution.

20190919DEL07 : JEUNESSE – APPROBATION D’UN DISPOSITIF D’AIDE FINANCIÈRE A DESTINATION DES TRIELLOIS DANS LE CADRE DE LA TROISIÈME PARTIE DE LA FORMATION AU BREVET D’APTITUDE AUX FONCTIONS D’ANIMATEUR.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** une aide financière aux triellois, dans le cadre de la troisième partie de leur formation au Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au chapitre 011, nature 6745.

20190919DEL08 : JEUNESSE - RECONDUCTION DU DISPOSITIF D’INTERVENTION DU SERVICE JEUNESSE AU COLLÈGE DES CHÂTELAINES DANS LE CADRE DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de convention entre la Commune, le Collège des Châtelaines et le foyer socio-éducatif, relatif à l’intervention du service jeunesse de la Commune au Collège des Châtelaines dans le cadre de la pause méridienne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la Conseillère municipale déléguée à signer ladite convention et tous les documents afférents.

20190919DEL09 : JEUNESSE - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCÈS A L'ESPACE SÉCURISÉ DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES « MON COMPTE PARTENAIRE ».

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, relatif à l'accès au service « Mon compte partenaire »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la Conseillère municipale déléguée à signer ladite convention et tous les documents qui lui sont annexés.

La séance est levée à 21h28.

Fait à Triel-sur-Seine, le 20 septembre 2019

Affiché le : 23 SEP. 2019

Le Maire,
Joël MANCEL

